

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 novembre 2025

Délibération
N° 25.115.1
En exercice ... 37
Présents 28
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LA DOMITIENNE - EXERCICE 2025 - DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2

Date de la convocation : 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 4 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 novembre 2025

**Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Exercice 2025 -
Décision modificative n° 2**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 25.013.1 du 11 mars 2025 du Conseil communautaire adoptant le rapport d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu la délibération n° 25.029.1 du 10 avril 2025 du Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la décision du Président n° DP_2025_066 du 20 octobre 2025 portant virement de crédits n° 1 de chapitre à chapitre du budget primitif 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante		66 184,79 €		
Chapitre	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				66 184,79 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00 €	66 184,79 €	0,00 €	66 184,79 €
			66 184,79 €		66 184,79 €	

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	041	Opérations patrimoniales		175 500,00 €		175 500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	175 500,00 €	0,00 €	175 500,00 €
			175 500,00 €		175 500,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 13 NOV. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 13 NOV. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_11